

## AVIS PUBLIC 2023-040

### Consultation publique Règlements de modification au Plan d'urbanisme, règlement de zonage et règlement de lotissement

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance extraordinaire tenue le **20 novembre 2023**, a adopté les projets de règlement suivant :

- Premier projet de règlement modifiant le règlement 2006-115 – Plan d'urbanisme de la Ville de Val-des-Sources - (Modification affectation environnement et résidentielle - rues Fréchette / Simoneau) ;
- Premier projet de règlement – Règlement modifiant le règlement 2006-116 – Règlement de zonage de la Ville de Val-des-Sources (Création de la zone 287-R - rues Fréchette / Simoneau) ;
- Premier projet de règlement – Règlement modifiant le règlement numéro 2006-117 règlement de lotissement de la Ville de Val-des-Sources (Création 287-R - rues Fréchette / Simoneau)

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ces premiers projets de règlement de modification aura lieu le **Lundi 4 décembre 2023 à 18 h 00** à la salle du Conseil de la Ville de Val-des-Sources (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, les projets de règlement seront soumis à la consultation et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendus.

La modification du Plan d'urbanisme fera en sorte de :

- Modifier l'affectation *Environnement* située à l'intersection des rues Fréchette et Simoneau, pour faire en sorte de prolonger l'affectation *Résidentielle* de la rue Fréchette jusqu'à la rue Simoneau.

La modification du règlement de zonage fera en sorte de :

- Créer une nouvelle zone 287-R, à l'intersection des rues Fréchette et Simoneau à partir de la zone P-87 et ainsi permettre des usages résidentiels pouvant aller jusqu'à 6 logements ;

La modification du règlement de lotissement fera en sorte de :

- Créer une nouvelle grille pour la zone 287-R, à l'intersection des rues Fréchette et Simoneau;
- Modifier la référence pour l'emplacement des grilles de lotissement pour ainsi les inclure également à l'annexe 4 du règlement de zonage.

Une copie des projets de règlement de modification visés, peuvent être consultés au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc) ou sur le site internet [www.valdessources.ca](http://www.valdessources.ca).

Val-des-Sources, 27 novembre 2023  
Georges-André Gagné, greffier suppléant